

14 juin 2012

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, a étudié la présente pétition P-285 lors des séances des 21 mai et 4 juin 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet Micheli ainsi que M^{me} Tamara Saggini de leurs précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 mai 2012

Audition des pétitionnaires représentés par M^{me} Laurianne Savoy

Une centaine de personnes se sont mobilisées pour demander aux autorités de réaménager la place de jeu du parc Vermont, place sur laquelle la majeure partie des installations ont été supprimées pour des raisons de sécurité deux ans auparavant, sans qu'il n'y ait de remplacement, mis à part l'installation d'un carrousel à la place d'un bac à sable.

Des infrastructures de type toboggan, construction en bois avec échelles de corde et bacs à sable sont particulièrement appréciés par les enfants et réjouiraient les parents pétitionnaires. Ce projet offrirait un choix plus large aux enfants et serait complémentaire à la place de jeux du parc Beaulieu, parc pour lequel il faut traverser une petite route afin de s'y rendre.

M^{me} L. Savoy est invitée par un commissaire à se constituer en association afin d'être un interlocuteur privilégié lors des différentes démarches, par exemple pour le choix des installations.

Séance du 4 juin 2012

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Rappel est fait qu'il y a 110 places de jeux sur le territoire de la ville de Genève, places réparties sur 63 préaux et les autres dans les parcs. Le prix d'une

place de jeux neuve varie entre 100 000 et 700 000 francs en fonction de la surface et la richesse des installations.

D'une manière générale pour la Ville de Genève, la magistrate et la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance s'accordent pour relever que cette pétition aborde des besoins importants légitimes et que c'est un sujet qui leur tient particulièrement à cœur. Les contraintes sont toutefois également importantes. En effet, la législation européenne, entre autres, exige que les places de jeux soient conformes à un certain nombre de normes de sécurité. Sur l'ensemble des places de jeux, certaines infrastructures ont donc déjà dû être démontées et d'autres le seront encore. En ce qui concerne la stratégie sur les nouveaux équipements, il y a eu beaucoup de groupes de travail qui ont été créés pour discuter et faire en sorte que les places de jeux correspondent à ce que les habitants souhaitent et, récemment, des enfants ont également été concertés.

Pour le parc Vermont, M^{me} Widmer Bisevac est d'avis que l'on aurait dû mieux informer les habitant-e-s lors de l'enlèvement des objets des places de jeux. La Ville va proposer divers projets pour ne pas laisser un vide dans les places de jeux, car celles-ci favorisent la cohésion sociale et le développement des enfants.

Une proposition d'un montant assez élevé sera du reste présentée au Conseil municipal pour un investissement conséquent pour refaire des places de jeux aux normes, d'une part, et parce qu'elles sont usées au vu du succès qu'elles rencontrent. Cette proposition sera très certainement déposée en urgence afin que les travaux puissent être réalisés lors de la mauvaise saison.

Dans le parc Vermont les objets de la place de jeux ont été retirés au fur et à mesure en fonction de leur dangerosité, ce qui a provoqué chez les habitant-e-s le sentiment d'amointrissement. Il n'est hélas pas toujours possible de renouveler les objets aussi vite que souhaité, pour des raisons de budget et de gestion de concertation.

Pour les préaux, la concertation est facilitée par les partenaires déjà existants alors que, pour les parcs, il y a une coordination à faire avec le Service des espaces verts (SEVE).

En outre, dans le parc Vermont, il y a beaucoup d'arbres dont les racines rendent difficile l'implantation de jeux. Le sentiment des habitant-e-s a sûrement été renforcé lorsque la magnifique installation de cascade et d'écluses a été coupée par le Service du génie civil, car elle fonctionnait sur le réseau d'arrosage qui n'était pas sûr. Pour l'instant, ils ont remis deux ou trois jeux, comme un tourniquet et des chevaux de bois, mais ils ont rendez-vous avec le SEVE à la fin du mois de juin pour réfléchir aux possibilités techniques et, dès l'automne, le Service des écoles et institution pour l'enfance va retravailler avec les habitant-e-s sur ce projet en particulier.

Les commissaires, tour à tour, font part de leurs expériences avec leurs propres enfants et petits-enfants, tant au niveau des goûts que des risques. M^{me} Alder réexplique que la Ville de Genève est soumise aux normes européennes et ses jeux ont été listés. La Ville doit impérativement se mettre aux normes exigées.

M^{me} Esther Alder, à la question du nombre d'accidents dans les parcs et places de jeux en Ville de Genève, précise qu'un seul accident est dramatique pour la famille concernée, aussi la recherche de la sécurité est prioritaire. Toutefois tout ne peut pas être protégé et les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou enseignant-e-s. M^{me} Widmer Bisevac ajoute qu'il y a eu deux actions en justice après des accidents.

Discussion et prises de position des partis

Tous les groupes qui ont eu l'occasion d'entendre, durant l'audition de M^{me} Esther Alder, que la Ville a d'ores et déjà prévu de compléter l'espace des jeux du parc Vermont et que la concertation est prévue en incluant, bien sûr, les pétitionnaires, sont prêts à accepter cette pétition en l'envoyant au Conseil administratif.

Toutefois, soucieux des questions de sécurité pour les enfants, une recommandation est proposée pour qu'une personne au courant des problèmes sur les types d'accidents générés par les jeux soit liée à la concertation: «La commission demande au Conseil administratif d'inclure l'avis des services d'urgence pédiatrique dans sa réflexion sur l'aménagement des places de jeux.»

Vote pour l'ajout de la recommandation

L'ajout de la recommandation à la pétition est accepté par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 1 S, 1 DC, 1 MCG, 2 UDC) contre 2 non (LR) et 1 abstention (S).

Vote pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif

C'est à l'unanimité que la pétition est renvoyée au Conseil administratif dûment accompagnée de la recommandation acceptée par la commission des pétitions.

